

# CRS Fonds de soutien à la jeunesse

Un soutien financier d'un montant total de 40 000 CHF par an est mis à la disposition des organisations de jeunesse de la CRS pour des projets de jeunesse. Le Fonds de soutien à la jeunesse est couvert par la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ ; art. 7, al. 2). Celui-ci prévoit des aides financières pour la structure de fonctionnement et les activités régulières d'organisations individuelles actives au niveau national ou des régions linguistiques dans les activités extrascolaires avec les enfants et les jeunes et qui ne cherchent pas à faire de bénéfices.

Remarque : d'autres possibilités de soutien financier existent pour les mesures du plan de mise en œuvre du bénévolat et jeunesse. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur [ici](#).

## Critères et conditions générales

- Le fonds est ouvert exclusivement aux organisations de jeunesse de la Croix-Rouge suisse : Organisations de la Croix-Rouge Jeunesse, Jeunesses samaritaines, Jeunesse de la Société Suisse des Troupes Sanitaires (SSTS) et Jeunesse de la Société Suisse de Sauvetage (SSS). L'égalité de traitement des requérant-e-s est assurée.
- Un montant maximal de 5 000 CHF est accordé par demande.
- Chaque organisation de jeunesse de la CRS peut soumettre plusieurs projets par période de dépôt.
- Les manifestations de plusieurs jours, coûteuses et récurrentes, comme les camps, peuvent être soumises chaque année en tant que projet.
- Le fonds permet de réaliser concrètement des projets pour et par les jeunes de manière rapide et à bas seuil. Cela signifie que la contribution ne doit pas couvrir les frais généraux d'exploitation, d'infrastructure ou de personnel, ni les déficits.
- Les projets qui comportent des approches nouvelles et innovantes et/ou qui mettent l'accent sur la collaboration et les synergies avec d'autres organisations de jeunesse de la CRS (locales, régionales, nationales) peuvent être privilégiés.
- Seuls les projets complets et soumis dans les délais seront pris en compte.
- Le projet doit se dérouler dans une période définie et ne doit pas encore être terminé.
- Les demandeurs sont responsables de la clarification du besoin pour le projet et présentent dans le formulaire de demande des réflexions sur la nécessité ou la faisabilité du projet.
- Vous tiendrez compte des aspects suivants lors de la planification du projet :
  - Principes et valeurs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
  - Mise en œuvre du niveau de participation le plus élevé possible et souhaité par les jeunes
  - Un impact durable

## Rapports

Une fois le projet terminé, un bref rapport est demandé. Si le projet dure plus longtemps, un rapport intermédiaire sera demandé au plus tard un an après l'attribution du soutien. Si le montant est inférieur à 800 CHF, un rapport n'est pas nécessaire. Le rapport doit être envoyé sous forme de document texte, de présentation PowerPoint, de vidéo ou sous toute autre forme créative à [youth@redcross.ch](mailto:youth@redcross.ch).

Veuillez inclure les aspects suivants :

- Réalisation de l'objectif
- Points forts
- Défis à relever
- Learnings / connaissances
- Facture finale
- Le cas échéant, des photos



Date:

**Durée du projet**

Début:

Fin:

**Responsable du projet**

**Adresse OS CR**

**Banque (nom, adresse, IBAN)**

Nom:

E-Mail:

OS CR:

**Brève description** y compris les motivations (max. 800 caractères) :



**Objectifs du projet**

**Groupe cible**

**Mesure de l'impact** - comment mesurer si le projet a été un succès ? *Par exemple, enquête auprès des partici-pants / des personnes dans le besoin après la fin du projet, ou autre.*



**Personnes impliquées**

Combien de personnes seront impliquées dans le projet (conception, mise en œuvre, évaluation) ?

Combien de personnes impliquées s'engagent **bénévolement** ?

Combien de personnes impliquées ont **moins de 30 ans** ?





**Niveau de participation** - veuillez cliquer. Pour plus d'informations, consultez les [lignes directrices du bénévolat](#).

**1. Niveau : Information**

Les jeunes volontaires sont informés du projet.

**2. Niveau : Consultation**

Les jeunes volontaires sont invités à donner leur avis tout au long du projet.

**3. Niveau : Concertation**

Les jeunes volontaires ont un rôle consultatif et peuvent ainsi apporter leurs idées au projet.

**4. Niveau : Codécision**

Les jeunes volontaires créent et participent au projet.

**5. Niveau : Autonomie**

Les jeunes volontaires décident de manière autonome et prennent l'initiative de mettre en œuvre le projet.



### Budget du projet

**Total des dépenses**

*Remarque : dans certaines circonstances, un budget détaillé peut être exigé en plus.*

**Montant demandé**



**Remarques**



**Veuillez cocher en cas d'accord**

☐

En soumettant son projet, le demandeur accepte de lire et de respecter les critères et les conditions générales du fonds de soutien.

☐

En soumettant son projet, le/la demandeur/euse accepte que l'association CRS communique sur le contenu du projet et réutilise des images à cet effet.

☐

Le/la demandeur/euse confirme qu'il/elle enverra le rapport à la fin du projet à [youth@redcross.ch](mailto:youth@redcross.ch).

**Prochaines étapes ?**

Enregistrer le formulaire & l'envoyer à [youth@redcross.ch](mailto:youth@redcross.ch)!!

Délais de soumission en :  
15 avril et 15 octobre



Croix-Rouge suisse  
Schweizerisches Rotes Kreuz  
Croce Rossa Svizzera

